

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L3221-3 conférant au Président du Conseil départemental le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux Vice-présidents ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1111-6 modifié par la loi du 21 février 2022 ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n°2014-90 du 31 janvier 2014, et notamment son article 6, portant application de l'article 2 de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° DAJAP/2021/229 du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Départemental ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° DAJAP/2021/230 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection des membres de la Commission permanente autres que le Président ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° DAJAP/2022/320 du 26 septembre 2022 relative à la composition de la Commission permanente et constatant la désignation de ses membres autres que le Président et, notamment, de 15 Vice-présidents ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° DAJAP/2023/509 du 18 décembre 2023 modifiant la composition de la Commission permanente ;

Vu les délibérations de la Commission permanente du Conseil départemental n° DAJAP/2023/341 du 9 octobre 2023 et n° DAJAP/2023/480 du 18 décembre 2023 relatives à la désignation des représentants du Département au sein des instances ou organismes extérieurs ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 portant délégation de fonction et de signature aux 15 Vice-présidents du Conseil départemental pour conduire, chacun en ce qui le concerne, la préparation des affaires du département et notamment Madame Frédérique SEELS en matière d'autonomie des seniors ;

Vu l'arrêté de déport de Madame Frédérique SEELS n° AR-DAJAP/2022/981 du 2 janvier 2023 et l'arrêté de déport modificatif n° AR-DAJAP/2023/469 du 22 août 2023 ;

Vu l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/1021 du 27 septembre 2023 désignant Madame Frédérique SEELS au sein du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie ;

Vu l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/1024 du 27 septembre 2023 désignant Madame Frédérique SEELS au sein de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ;

Considérant qu'en application du décret susvisé, les Vice-présidents informent par écrit le président du Conseil départemental de la teneur des questions pour lesquelles ils estiment ne pas devoir exercer leurs compétences afin de prévenir toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial ou objectif de leurs fonctions ;

Considérant qu'en application de l'article L1111-6 du Code général des Collectivités Territoriales, le déport dans le cadre de la prévention des conflits d'intérêts est obligatoire concernant les désignations en vertu de la loi dès lors que les délibérations en cours portent sur une dépense non obligatoire au sens de l'article L1612-15 du Code général des Collectivités Territoriales. Tel est aussi le cas des désignations dans les organismes extérieurs en vertu des textes qui les régissent ;

Considérant qu'en application de la loi n°2014-907 du 11 octobre 2013, la prévention des conflits d'intérêts tient également compte des fonctions exercées par un membre de la famille dans le but d'éviter toute situation d'interférence ayant ou donnant l'apparence d'un conflit d'intérêts ;

Considérant que Madame Frédérique SEELS a adressé sa déclaration d'activités, il appartient à Monsieur le Président du Conseil départemental de déterminer la liste des questions pour lesquelles Madame Frédérique SEELS doit s'abstenir d'exercer ses compétences.

ARRETE

ARTICLE 1. Le tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2022/981 sus-visé est remplacé par le tableau joint au présent arrêté.

ARTICLE 2. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3. Le présent arrêté sera transmis au préfet et publié sur le site www.lenord.fr.

Signé électroniquement à Lille le 11/03/2024

Christian POIRET
Président du Département du Nord

Liste des désignations de Madame Frédérique SEELS

Nom de l'organisme	Type d'instance	Fonction	Qualité	Date de désignation	Observations
ARS - Agence Régionale de Santé Hauts-de-France	Commission d'Information et de Sélection d'Appel à Projet social ou médico-social	Titulaire	Représentant du Président	09/12/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
ARS - Agence Régionale de Santé Hauts-de-France	Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)	Titulaire	Représentant du Président	27/08/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
Association « Eurasanté Solidarités »	Assemblée générale	Titulaire	Représentant du Conseil départemental	26/06/2023	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
Association « Eurasanté Solidarités »	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil départemental	26/06/2023	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
Association « Impulsions Métropole Sud »	Assemblée générale	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	21/03/2023	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
Association « Impulsions Métropole Sud »	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	21/03/2023	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CDCA - Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie	Formation Plénière	Titulaire	Représentant du Département	10/09/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CDCA - Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie	Formation spécialisée personnes âgées	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	27/09/2023	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CDCA - Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie	Formation spécialisée personnes handicapées	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	27/09/2023	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CDCE - Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur	Commission départementale du Nord	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	09/10/2023	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CDCVED - Comité Départemental Consultatif de Veille Ethique et Déontologique	Commission Plénière	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	18/05/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.

CDFP - Conférence Départementale des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des Personnes Agées	Conférence Départemental	Titulaire	Représentant du Département	27/09/2023	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CISPD - Conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance	CISPD de Faches-Thumesnil et Environs	Titulaire	Représentant du Président	05/05/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CISPD - Conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance	CISPD de Seclin et Environs	Titulaire	Représentant du Président	05/05/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
COMEX/MDPH - Commission Exécutive de la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord	Commission Exécutive	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	18/10/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CRE – Comité Régional de l’Energie des Hauts-de-France	Collège « Représentants des départements, des communes, des établissements publics de coopération intercommunale »	Suppléant	Représentant du Département	09/10/2023	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
EHPAD-CONTRES - Maison de Retraite du Grand Mont	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Département	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les EHPAD.
EHPAD-LA CAPELLE - Maison de Retraite Vuidet	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Département	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les EHPAD.
FACHES-THUMESNIL - Collège Public Jean Mermoz	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges publics.

FACHES-THUMESNIL - Collège Public Jean Zay	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges publics.
FDCH - Comité de gestion du Fonds Départemental de Compensation du Handicap du Nord	Comité de gestion	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	28/01/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
GH - Groupe Hospitalier de Seclin-Carvin	Conseil de surveillance	Titulaire	Représentant du Président	21/12/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les groupes hospitaliers.
GH - Groupe Hospitalier Loos Haubourdin	Conseil de surveillance	Titulaire	Représentant du Président	21/12/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les groupes hospitaliers.
GONDECOURT - Collège public Georges Rémi Hergé	Conseil d'administration	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges publics.
HAUBOURDIN - Collège Privé La Sagesse	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges privés.

HAUBOURDIN - Collège Public Jules Ferry	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges publics.
HAUBOURDIN - Collège Public Le Parc	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges publics.
MLMS - Mission Locale Métropole Sud	Assemblée Générale	Titulaire	Représentant du Président	07/04/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
MLMS - Mission Locale Métropole Sud	Conseil d'Administration	Titulaire	Représentant du Président	07/04/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
SECLIN - Collège public Jean Demailly	Conseil d'administration	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges publics.
WATTIGNIES - Collège Public Jean Moulin	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges publics.

WATTIGNIES - Collège Public Voltaire	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges publics.
--------------------------------------	--------------------------	-----------	---------------------------------------	------------	---

Fonctions externes de Madame Frédérique SEELS

Nom de l'organisme	Fonction	Date de début	Date de Fin	Observation
Mairie de Faches-Thumesnil	Conseillère municipale	30/06/2020		Déport systématique.
3F Notre Logis	Membre du Conseil d'administration	01/06/2021		Déport systématique.
Autonomie et Solidarité	Membre du Conseil d'administration	01/03/2021	15/01/2023	Déport systématique.
CD2E	Directrice générale	01/04/2021		Déport systématique.
Global Impact Conseil	Conseil construction bois	10/03/2020	01/01/2023	Déport systématique.
SCI Seels Lefebvre	Participations financières directes dans le capital	01/12/2006		Déport systématique.
Vitamine T	Membre du conseil de surveillance	01/04/2021		Déport systématique.

Fonction exercée par un membre de la famille de Madame Frédérique SEELS

Nom de l'organisme	Fonction / Lien de parenté	Date de début	Date de Fin	Observation
Hauts-de-France Innovation Développement	Responsable / Conjoint	01/01/2001		Déport systématique.